

Nouvelle modalité d'interconnexion IP dans l'offre de référence de la téléphonie fixe de France Télécom - Orange

Présentation synthétique de la nouvelle modalité d'interconnexion IP

21 Mai 2012

Les éléments structurants de la nouvelle modalité d'interconnexion en IP pour le Fixe

Points ouverts pour le trafic vers la boucle locale IP N° Géo. et non Géo. de France Télécom

- 5 points ouverts (1 point étant 2 sites distincts => 5x2 sites géographiques),
- 1 point minimum,
- 1 site = 1 SRTHD,
- Les sites seront à Paris (2), Lille (1), Bordeaux (1) et Lyon (1),
- Capacité d'un lien de 1Gb/s correspondant à environ 10 000 communications simultanées sur chaque PiP,
- Seuil d'utilisation des sessions commandées fixé à 70%.

La localisation des nouveaux points d'interconnexion pertinents : les PRN

Liste et l'adresse des points d'interconnexion pertinents (PRN), au nombre de 5, chacun étant divisé en deux sites :

- 2 PiP en Ile de France :
POP IDF1 : 12 rue L. Pouey, 92000 Puteaux et 9 rue de Nanteuil (St Lambert), 75015 Paris ;
POP IDF2 : 21 rue de la Motte, 93300 Aubervilliers et 92 bd Kellermann (Montsouris), 75013 Paris ;
- 1 PiP Sud – POP Lyon : 131 rue Felix Faure, 69425 Lyon et 1 rue Duphot, 69396 Lyon ;
- 1 PiP Ouest – POP Bordeaux : 114 rue G. Bonnac, 33000 Bordeaux et 22 rue du château d'eau, 33000 Bordeaux ;
- 1 PiP Nord – POP Lille : 8 rue Louis Dupied, 59000 Lille et 65 rue Faidherbe, 59658 Villeneuve d'Ascq.

Les éléments structurants de la nouvelle modalité d'interconnexion en IP pour le Fixe

Pour tous les appels entrants sur la BL Fixe FT (interconnexion directe)

3 types de point d'interconnexion pertinent (PiP) pour bénéficier de la terminaison d'appel régulée, en respect avec nos nouvelles obligations :

- appels vers nos n°s géographiques en technologie TDM : appels devront être remis aux CAA actuels (règle inchangée).
- appels vers nos n°s géographiques et non géographiques en technologie IP : appels devront être remis aux nouveaux points pertinents IP, les PRN ;
- appels vers nos n°s non géographiques en TDM : maximum de 24 PiP (PRV) actuels.

Remettre les appels au bon PiP ?

- Afin que l'opérateur puisse choisir la bonne interface d'interconnexion, la liste des numéros IP géographiques sera mise à disposition des opérateurs à partir du Web opérateur et mise à disposition de l'APNF pour les opérateurs adhérents à l'APNF (encours d'étude).
- Pour les numéros non géographiques ils sont tous concernés par la nouvelle modalité sauf ceux en TDM, où il existe deux catégories à considérer :
 - des blocs de numéros complets : en nombre très limité, une liste des ABPQ concernés sera communiquée aux opérateurs pour les exclure ;
 - les numéros non géographiques portés entrants chez FT, en TDM : en nombre très limité, une liste exhaustive des numéros concernés pourra être communiquée aux opérateurs pour les exclure. Cependant l'identification de ces numéros peut être déjà faite par le préfixe de portabilité associé à ce type de numéro.

Les éléments structurants de la nouvelle modalité d'interconnexion en IP pour le Fixe

Le protocole utilisé pour les PRN : SIP

- Le protocole SIP est conforme aux spécifications de la FFT.
- Démarrage avec uniquement le protocole SIP dans l'offre de référence. Possibilité de souscrire à une offre commerciale pour le protocole SIP-I (si l'opportunité d'une telle offre est confirmée).

L'ingénierie tarifaire

- **Pas de composante tarifaire à la capacité.**

Des engagements de remplissage des sessions sur les points de service (I-SBC) par les opérateurs devront être pris avec application de pénalités si ces engagements ne sont pas remplis.

- **Un tarif global à la minute => un tarif minutisé.**

Un tarif minutisé sans charge d'établissement d'appel, sans gradient horaire et sans l'équivalent des BPN. Tarif à compter du 1er janvier 2013 : 0,08 cent€/minute.

Les éléments structurants de la nouvelle modalité d'interconnexion en IP pour le Fixe

Le mode de raccordement

Offre de raccordement : l'offre de **colocalisation** actuelle de l'offre de référence sera étendue à la nouvelle modalité d'interconnexion IP. Dans ce cas l'opérateur ne pourra installer que des équipements passifs entre sa fibre et nos équipements (pas d'équipements actifs de type routeurs IP dans les salles de transmission de FT). Solution soumise à étude de faisabilité.

Une **offre complémentaire** de raccordement pourra être offerte pour les opérateurs qui ne souhaitent pas utiliser la colocalisation dans les sites des PRN.

Les capacités physiques de raccordement

- sur support fibre,
- avec des liens de raccordement Ethernet de 1Gbit (x 2 puisque 1 PiP = 2 sites distincts),
- 1 lien de 1 Gbit sur chaque site du PiP,
- si l'opérateur a besoin de capacités supplémentaires alors il passe sur un autre PiP,
- les critères techniques détaillés restent à fixer.

Date de mise en place de la nouvelle modalité d'interconnexion IP de France Télécom avec une période de transition

01/01/2013

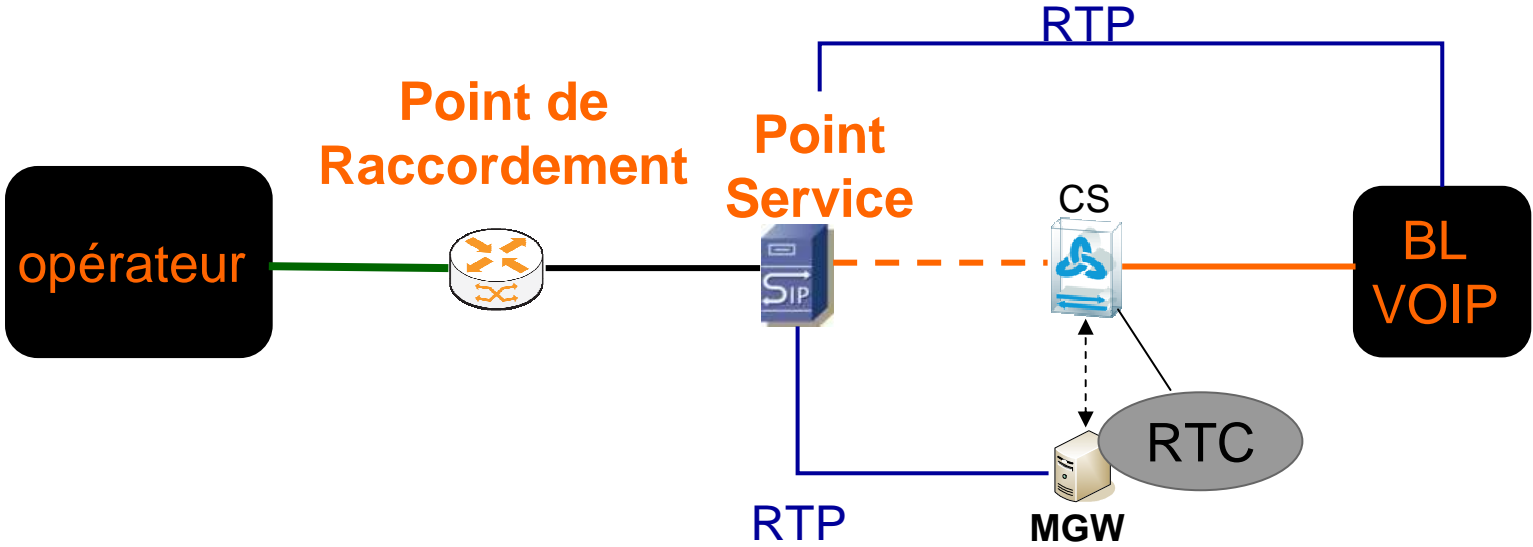
La nouvelle modalité d'interconnexion IP (sur les PRN) inscrite dans l'offre de référence est opérationnelle et offerte aux opérateurs.

01/01/2013
au
30/06/2014

Période transitoire où la TA régulée est appliquée à l'opérateur pour la remise du trafic à destination des accès de la boucle locale IP de France Télécom (n°s géographiques et non géographiques) sur les anciens et les nouveaux points d'interconnexion pertinents. Cette période durera 18 mois.

Annexe

Annexe 1 : Architecture Fonctionnelle (schéma simplifié)



merci

